La CGT-SAIVP-SIAAP
Syndicat CGT des personnels actifs et retraités du Service de l'Assainissement Interdépartemental de la Ville de Paris et du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne.

Une épuration publique Au service de l'environnement.

78 la cgt
UNI0N DEPARTEMENTALE
DES YVELINES
24, Rue Jean Jaurès
78190 TRAPPES

Tél : 01 30 62 81 27
Fax : 01 30 66 13 91
E.Mail : ud78@cgt.fr

L'épuration ne doit pas être une source de profit. Le SIAAP doit rester un service en régie directe !

(*avec du personnel de statut public*)

L'eau n'est pas une marchandise, mais le patrimoine commun de la nation. Cette ressource ne peut être remplacée par aucune autre.

A ce titre, l'eau ne peut être soumise aux lois du marché dont les mécanismes exigent la concurrence et dont la logique s'oppose à la satisfaction des besoins collectifs, dans le cadre de l'égalité d'accès aux ressources par tous.

Pour la CGT, la défense de l'environnement, est indissociable de la défense du service public de l'assainissement et de l'emploi public !

Les 800 salariés du site Seine aval, quel que soit leur fonction, ont tous à cœur de défendre l'avenir de ce service public de l'agglomération parisienne pour le bien des usagers, des riverains et des agents.

Assainir les eaux usées produites par la consommation de l'être humain ou générées par son activité est un impératif pour l'avenir et la sauvegarde de cette ressource naturelle.

La CGT pour un traitement biologique !

Notre syndicat milite depuis bon nombre d'années pour le renforcement et l'amélioration du traitement biologique des eaux usées et de leurs résidus.

Le traitement des boues produites par principe biologique et biophysique génèrent du biogaz servant à faire fonctionner les installations d'épuration en autonomie et réduire la consommation électrique. Les boues ainsi traitées peuvent enrichir des terres agricoles réservées à la culture de plantes servant pour la fabrication de biocarburant et de bio emballage ; les eaux usées mieux épurées peuvent servir à les irriguer.

Autre avantage et non des moindres, ces types de traitement ont besoin de plus de main-d'œuvre, ce qui préserverait d'emploi dans la région, car les salariés des installations sont pour la plupart, eux aussi riverains du site Seine aval.

C'est pourquoi nous attirons l'attention de tous sur les dangers de changements éventuels de politique en matière de procédé d'épuration qui, sous le couvert de diminution des superficies des installations de traitement des eaux usées et de réduction des nuisances pour les riverains, viseraient à détruire le traitement biologique pour passer à des procédés chimiques.

Nous considérons que ce type de traitement, tel la clarifloculation, plus coûteux, peut venir en complément du traitement biologique, mais ne doit pas le remplacer. En effet les boues produites par le traitement chimique ne peuvent être qu'éliminées par incinération ou enfouissement en décharge, au risque de polluer l'atmosphère, les sols et les nappes phréatiques.

Zéro nuisance pour qui ?

Les salariés œuvrent à la réduction des nuisances pour les riverains, mais là aussi nous attirons l'attention de tous, car cette recherche et la mise en œuvre de solutions, ne doivent pas conduire à aggraver les conditions de travail déjà pénibles et insalubres des agents.

La CGT affirme que les riverains n'ont pas à subir les nuisances, mais les salariés, ne peuvent gagner leur vie à la perdre !

La couverture des installations, a déjà conduit à plusieurs hospitalisations pour intoxication. En effet la technologie actuelle ne permet pas de garantir la santé des agents, que ce soit par la détection des gaz, l'aération des zones de travail et d'intervention.

Les nuisances olfactives subies par les riverains proviennent de gaz nocifs dangereux aussi pour la santé des agents !

H2S, cyanure, mercaptans, produits chimiques hautement cancérigènes tel le benzène, radioactivité, gaz connu ou non identifié, voici quelques exemples de risques pour la santé des personnels décelés dans nos installations, auxquels il faut ajouter les risques de maladies pouvant être contractées au contact des eaux usées, de leur évaporation et projection dans l'air ambiant, par la multitude de microbes, bactéries, de virus, qu'elles charrient.

L'usine de Colombes séduit les populations, car aucune nuisance ne gêne les riverains. Mais quelles sont les conséquences pour ces salariés ?

Les conditions de travail, déjà fortement insalubres et pénibles à l'air libre, sont aggravées par le confinement des installations qui concentre les gaz nauséabonds et dangereux. La couverture des installations oblige le personnel à travailler dans une atmosphère mise en dépression et toujours sous éclairage artificiel, tandis que la recherche de diminution d'occupation des surfaces au sol conduit à ne plus construire les installations les unes à coté des autres, mais les unes sur les autres, obligeant les agents à être sans cesse dans les escaliers pour réaliser toutes leurs opérations.

Dans les nouvelles installations, les Grésillions, la Nitrification de SAV ou la future installation de Noisy2, les effectifs ont été calculés au minimum. Si cela diminue le nombre d'agents exposés aux risques, la pénibilité du travail, leur temps d'exposition est accru et leurs conditions de travail se dégradent.

Les rapports de l'ANACT pour Colombes, et d'INERIS pour le Prétraitement du site Seine Aval et les travaux fait par le CHS, ont obligé le Président et le Directeur général du SIAAP à reconnaître le travail insalubre des agents et la pénibilité du travail dans nos installations classées SEVESO II.

Aujourd'hui encore, il semble toujours impossible aux médecins et chercheurs de connaître les risquent sanitaires encourus par les agents qui travaille dans ces installations. Aucune étude épidémiologique pour les personnels n'a encore été réalisée à ce jour, malgré les demandes faites par CGT depuis 1980.

Après des années d'exposition, qu'en est-il de l'espérance de vie des salariés du SIAAP ?

Dans toutes les installations du SIAAP, les choix de fonctionnement pris par les responsables conduisent à un manque de personnel exécutant. De nombreuses tâches ne peuvent être réalisées que par concession aux entreprises privées extérieures, ce qui a pour effet d'augmenter le coût de l'épuration. La sécurité préconisée par les règles de travail du SIAAP ne peut être respectée comme cela a été le cas lors de l'incendie de Colombes qui a mobilisé plus de 150 pompiers.

La CGT revendique des effectifs suffisants, correctement formés et rémunérés, reconnus en catégorie insalubre avec un temps de travail diminué.

La CGT revendique le maintien de la régie directe du service public de l'assainissement pour la gestion, l'entretien, la maintenance et l'exploitation nécessaires au bon fonctionnement des installations, seule assurance pour les usagers de la sauvegarde et l'avenir de l'Eau, et du développement d'une épuration publique au service de l'environnement et contre les nuisances que subissent les riverains ainsi que les salariés du site Seine aval, du SIAAP.

CGT – SAIVP – SIAAP, 37/39 avenue Ledru Rollin 75012 Paris.
Téléphone 01 44 75 21 12. Mail : **cgt@siaap.fr** site internet : http://cgtsaisiaap.jexiste.fr/

Mardi 2 octobre 2007